

Panorama des Labels de performance environnementale – volet biodiversité

Avril 2022

Document rédigé dans le cadre du groupe de travail « biodiversité urbaine » de l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE)

Rédacteurs :

Hélène SOYER – BE Nat'

Blandine GOUSSEBAYLE – Egis

Relecteurs :

Jean-Marie FOURNIER – BE Nat'

Jeremy JUDIC – ARTELIA

Yoan DOUCET – TerrOïko

Olivier LEMOINE - ELAN

Contact :

Thomas Redoulez - UPGE

t.redoulez@genie-ecologique.fr - 06 29 26 57 25

The logo for UPGE (Union Professionnelle du Génie Ecologique) features the letters 'UPGE' in a bold, sans-serif font. The 'UP' is in dark grey, and the 'GE' is in a vibrant green color. A horizontal line is positioned above the 'E'.

Préambule

La biodiversité est une composante indispensable pour la résilience des villes et pour l'expérience en matière de nature des populations urbaines. Ce sujet prend actuellement de l'ampleur, notamment via les demandes croissantes de labellisation de performance environnementale des projets immobiliers et d'aménagement.

La mise en œuvre de solutions en matière de biodiversité dans les projets immobilier de construction nécessite une sensibilisation des acteurs et des recours à des techniques de végétalisation, d'écologie urbaine, d'accueil de la faune, de génie écologie urbain et de jardinage ou d'agriculture urbaine.

L'action dans la construction est fortement normalisée et les référentiels biodiversité permettent à la biodiversité de trouver sa place.

Il existe à ce jour **4 principales démarches de labellisation intégrant la biodiversité** :

- Deux démarches dédiées à la biodiversité :
 - Label BiodiverCity®
 - Certification Effinature
- Deux certifications environnementales, dont la biodiversité est l'un des critères :
 - BREEAM
 - HQE

Afin de permettre une meilleure compréhension de ces démarches, notamment leurs spécificités, le groupe de travail « biodiversité urbaine » de l'UPGE a résumé chacune d'entre elles.

Celles-ci peuvent être complétées par d'autres labellisations ciblées (ex : le label EcoJardin, relatif à la gestion écologique des espaces verts ou encore la marque Végétal local, relatif à l'indigénat des espèces végétales).

Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les principales informations liées aux démarches HQE, BREEAM, BiodiverCity® et Effinature

Haute Qualité Environnementale (HQE)	Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology (BREEAM)	BiodiverCity	Effinature
Date de création			
2004 (France)	1990 (Angleterre)	2013 (France)	2010 (France)
Organisme			
CERTIVEA	BRE	CIBI	IRICE
Référentiels existants			
Bâtiment durable – Millésime 2016 (neuf-rénovation) Bâtiments tertiaires– Neuf ou Rénovation – Millésime 2015 Bâtiments tertiaires – Exploitation - Millésime 2014	BREEAM International New Construction (NC) - 2016 (construction - neuf) BREEAM Refurbishment and Fit Out (RFO) –2015 (rénovation) BREEAM In Use - 2019 (exploitation) BREEAM Bespoke (projet sur mesure / hors catégorie)	Label BiodiverCity® V1 (construction / rénovation / réhabilitation) Label BiodiverCity Ready (aménagement à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire) Label BiodiverCity Life (exploitation/ usage)	Certification Effinature Neuf, construction (BAT 20-001), Réhabilitation (REN 20-001), Aménagement à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire (AME 20-001) Certification Effinature^{HVE} - Haute Valeur Ecologique
Critères & Thématiques			
Qualité de vie Respect de l'environnement Performance économique Management responsable	Management, Santé & Bien-être, Risques, Energie, Transport, Eau, Matériaux, Déchets, Occupation des sols/écologie, Pollution, Innovation	Spé. Biodiversité et usages / fonctions des espaces extérieurs Engagement du maître d'ouvrage, Projet et démarche de conception, Potentiel écologique (calculé), Services rendus et aménités	Spé. Biodiversité Préservation du sol vivant, Développement du patrimoine végétal, Soutien de la faune locale, Réduction des impacts du projet, Valorisation des compétences des équipes projet

LABELS BIODIVERCITY®

CIBI	Processus de certification		France	2013
Type du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Construction	<input checked="" type="checkbox"/> Rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> utilisation	<input type="checkbox"/> Sur mesure
Echelle du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Actif immobilier	<input checked="" type="checkbox"/> Quartier / ZAC		

Les principaux objectifs de la certification Biodivercity® sont le développement des points suivants :

- Promouvoir la valeur de biodiversité urbaine via notamment la qualité, la fonctionnalité et l'importance du vivant dans les villes
- Promouvoir la relation homme-nature dans les secteurs de l'aménagement, de la construction, de la vie quotidienne au sein des quartiers et des ilots bâtis

Une démarche d'exigence dédiée à la biodiversité comportant trois types de label :

- **Label Biodivercity® Construction** : pour les opérations de construction ou de rénovation. La démarche BiodiverCity© cible un ilot bâti, c'est-à-dire le ou les bâtiments associés (principalement les extérieurs et enveloppes : terrasses, façades...) et les espaces d'accompagnement (espaces verts...).
- **Label Biodivercity® Ready** : pour les opérations d'aménagements (exemple : ZAC, écoquartier). Pour mobiliser tous les acteurs et mettre en œuvre une synergie d'ambitions biodiversité sur un quartier neuf, sur toute la durée de l'aménagement ; Processus avancé, projets pilotes (sortie V1 prévue en début 2023).
- **Label Biodivercity® Life** : pour les opérations déjà en usage et en exploitation. Le label cible l'écologisation de l'immeuble et la valeur d'usage biophilique ; Processus finalisé sur des pilotes (sortie V1 prévue en sept 2022)

En savoir plus :

- Site CIBI : [CIBI \(IBPC\) | BiodiverCity® \(cibi-biodivercity.com\)](https://cibi-biodivercity.com)

Processus de labellisation Biodivercity® Construction

Les labels organisent la démarche en 4 axes, qui se déclinent en 27 préoccupations et 63 objectifs à viser par des actions précises :

-  Axe 1 : engagement maître d'ouvrage → connaissance et ambition d'écologisation
-  Axe 2 : Projet, parti biodiversité → études et dispositifs
-  Axe 3 : Potentiel écologique → méthode Berthoud (PE = Q x C x F)
-  Axe 4 : bénéfiques pour les usagers, services de résilience

Chaque axe est indépendamment noté sur des objectifs et actions. Les scores par axes sont classés de « A » à « E », le « A » représentant l'excellence dans le traitement des préoccupations de l'axe. Les points sont donnés par une grille de notation et un logiciel calculent la note obtenue sur les axes.

Le label peut être obtenu à condition de n'avoir aucun « D » ou « E » et d'avoir au moins un « A » à l'un des axes. Les 3 niveaux de notations sont les suivants :

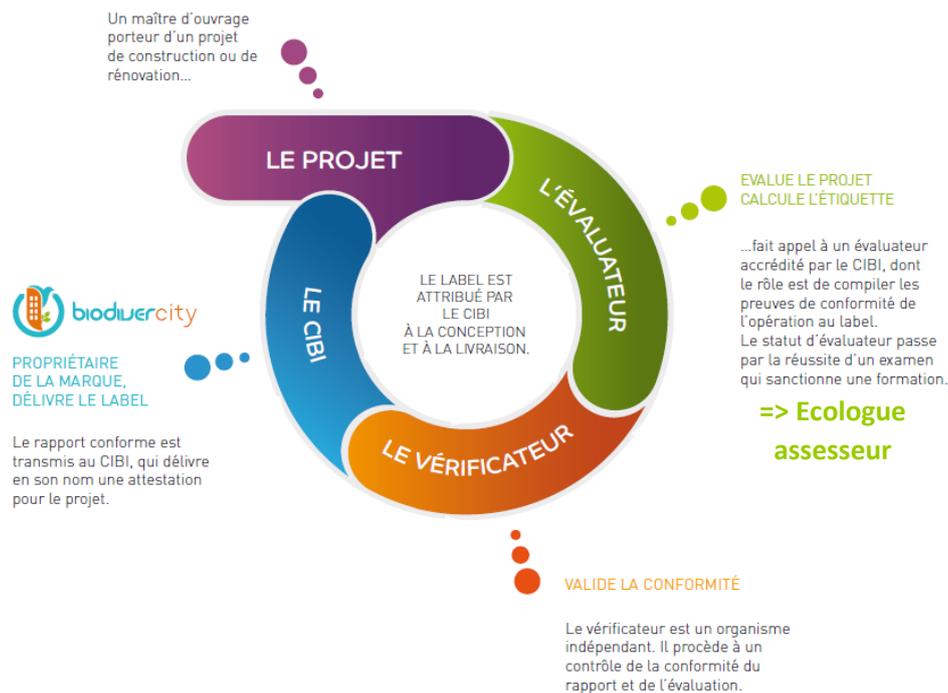
- Niveau base (1 A)
- Niveau Performant (2 A)
- Niveau Excellent (minimum 3 A)
- Un niveau 4 A (« Exceptionnel ») n'a jamais été atteint à ce jour.



Le suivi de la démarche est réalisé par un évaluateur écologue accrédité : l'**assesseur BiodiverCity®** (l'obtention de ce statut obtenu après sélection sur CV, par une formation et un examen organisé par le CIBI). Cet évaluateur doit posséder des compétences en écologie et immobilier, car il a un rôle important de diagnostic, de sensibilisation, de management de projet. L'évaluateur écologue accompagne le maître d'ouvrage, conseille le maître d'œuvre et prépare le dossier d'audit. Environ 120 écologues ont été accrédités à ce jour (mars 2022)

L'audit est effectué par le vérificateur (CERTIVEA ou DELOITTE) qui réalise un audit en phase conception (avant les travaux), puis un audit à la livraison. Cet audit est une vérification de la notation attribuée au projet par l'assesseur

Enfin, le label est attribué par le CIBI, selon l'avis de l'auditeur.



Démarche de labellisation BiodiverCity® (Source : CIBI)

Prise en compte de la biodiversité

Le label organise le travail et l'analyse en 4 axes, qui se déclinent en 27 préoccupations et 63 objectifs à viser par des actions précises :

- **Axe 1 : engagement maître d'ouvrage**
 - Mener une stratégie biodiversité adaptée au projet immobilier
 - Bien connaître la biodiversité du site
 - Mettre en œuvre un programme et un cahier des charges
 - Partager son engagement et diffuser les connaissances
- **Axe 2 : Projet, parti biodiversité : moyens mis en œuvre**
 - Concevoir une architecture écologique
 - Définir un « parti pris écologique » adapté au contexte
 - Concevoir des aménagements favorables à l'accueil du vivant
- **Axe 3 : Évaluation des bénéfices écologiques (calculs écologique avant/Après) à réaliser**
 - Optimiser le potentiel écologique du projet par rapport à son contexte urbain, périurbain, rural
 - Préserver au mieux les éléments naturels existants dans le projet et le chantier
 - Maximiser les biotopes utiles et les fonctionnalités écologiques
- **Axe 4 : bénéfices pour les usagers**
 - Reconnecter les usagers avec la nature, sensibiliser via des animations, des panneaux pédagogiques
 - Favoriser l'accès aux espaces verts à tous les usagers
 - Encourager les usagers à se déplacer vers les espaces verts à proximité

Chaque acteur du projet doit être impliqué pour obtenir le label.

Le respect strict de la réglementation de la biodiversité (espèces protégées ordinaires, mesures ERC du permis d'aménager.) est un prérequis du label.

Projets labellisés

Coût d'une labellisation BiodiverCity® Construction :

Montant en € HT suivant la surface de plancher et par étape de facturation	<10 000 m ²	>=10 000 m ² et <20 000 m ²	>=20 000 m ²
A l'engagement	1 000 €	2 000 €	3 000 €
Au dépôt du dossier en phase conception	2 600 €	4 000 €	3 000 € + 0,1 €/m ² montant global plafonné à 7 000 €
Au dépôt du dossier en phase livraison de la 1 ^{ère} tranche	inclus	inclus	inclus
Total	3 600 €	6 000 €	8 000 € à 10 000 € suivant surface

Nombre de projets labellisés (mars 2022) :

- **BiodiverCity® Construction** : 131 projets labellisés et 318 projets engagés
- **BiodiverCity® Ready** : 17 projets engagés et 2 labellisés (Préfiguration)
- **BiodiverCity® Life** : 10 projets engagés -3 labellisés

La masse des projets labellisés sont situés en Ile de France (surtout en ceinture, mais le marché s'étend aux autres grandes métropoles : Lyon, Lille, Marseille...et aussi au ville moyennes) ;

Le label a une vocation internationale. Des projets ont été labellisés en Italie, Suisse, Pologne, à Singapour, Cuba, Timor oriental. Des écologues assesseurs existent en Belgique et en Italie.

40% des projets labellisés sont des actifs de bureaux, 18% sont des projets de logements, 18% des plateformes logistiques, le reste concerne des actifs mixtes, de commerces, des hôtels...

Depuis 2021, le CIBI réalise une analyse des projets labellisés et une formation de ses écologues assesseurs, afin d'orienter les évolutions du référentiel et de son fonctionnement.

Source : CIBI - mars 2022

CERTIFICATION EFFINATURE

IRICE	Processus de certification		France	2010 (màj 2020)
Type du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Construction	<input checked="" type="checkbox"/> Rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Sur mesure
Echelle du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Actif immobilier	<input checked="" type="checkbox"/> Quartier / ZAC		

Les principaux objectifs de la certification Effinature sont :

- de promouvoir l'intégration de la nature en ville ;
- d'agir sur les causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique (pollutions, transformation de l'habitat, gestion non durable, etc.) ;
- de mettre en œuvre des mesures visant à assurer le bénéfice à long terme des services écosystémiques.

Une certification dédiée à la biodiversité comportant deux niveaux (*référentiel mis à jour en 2020*) :

- **Certification Effinature** avec 3 référentiels :
 - projets neufs, de construction (BAT 20-001),
 - projets de réhabilitation (REN 20-001),
 - projets d'aménagement à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire (AME 20-001)
- **Certification Effinature^{HVE}** - Haute Valeur Ecologique (EXP 20-001) avec un objectif de pérennisation dans le temps



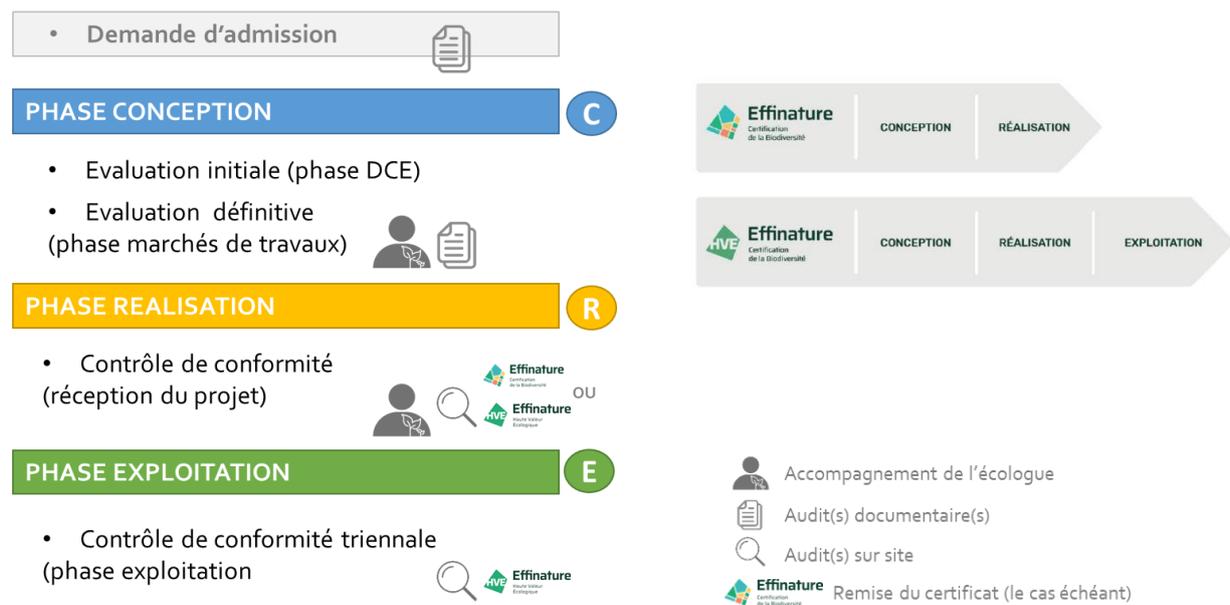
En savoir plus :

- Site Effinature : <http://www.effinature.fr/>
- Site IRICE (Institut de Recherche et d'Innovation pour le Climat et l'Écologie) <https://irice.fr/>

Processus de labellisation

Le processus permettant l'attribution de la certification se découpe en plusieurs évaluations :

- Une évaluation initiale avant consultation en phase DCE
- Une évaluation définitive au stade des marchés de travaux
- Un contrôle de conformité sur site à la réception du projet
- Un contrôle de conformité en exploitation par période triennale pour le niveau Effinature^{HVE}



Tous les items doivent être validés pour obtenir le label

Le suivi est réalisé par un **AMO Effinature** (accrédité par le IRICE). Celui-ci doit posséder des compétences en écologie et peut se faire accompagner par un écologue pour les missions de diagnostic faune/flore, de conseils et de suivis.

Prise en compte de la biodiversité

80 indicateurs repartis en 5 thèmes :

- Préservation du sol vivant
 - Etat initial du sol C
 - Occupation du sol C
 - Choix qualité et provenance des apports de terre R
 - Préservation des sols R E

- Développement du patrimoine végétal
 - Analyse de la flore C
 - Palette végétale C
 - Végétalisation et bâti C
 - Evaluation des incidences environnementales C
 - Plan de gestion du patrimoine végétal C R E
 - Gestion durable des déchets verts C R E
 - Préservation du patrimoine végétal initial R
 - Choix, qualité et provenance des végétaux R
 - Utilisation raisonnée de l'eau E

- Soutien de la faune locale
 - Continuités écologiques et caractérisation des habitats C
 - Evaluation des incidences environnementales C
 - Programme de préservation de la faune C R E

- Témoins en faveur de la biodiversité **C R E**
- Installation de gîtes **E**

- Réduction des impacts du projet
 - Etat initial des pollutions **C**
 - Réduction des nuisances lumineuses **C R**
 - Réduction des nuisances sonores **C R**
 - Traitement des pollutions et prévention des risques **C R**
 - Programme de gestion des déchets **R**
 - Incident chantier **R**
 - Méthodes d'entretien limitant les pollutions **E**

- Valorisation des compétences des équipes projet
 - Adhésion à la charte écologique « Effinature » **C R E**
 - Sensibilisation aux enjeux biodiversité **C R E**
 - Compétences professionnelles des équipes **C R E**
 - Estimation des investissements en faveur de la biodiversité **E**

Pour les projets souhaitant atteindre le **niveau « Haute Valeur Écologique »** des exigences supplémentaires sont à respecter dans le cadre des critères **Effinature^{HVE}** :

- Des indicateurs plus exigeants
- Une évaluation tous les 3 ans
- Transmissible du promoteur au gestionnaire
- Des critères relatifs à la préservation de la biodiversité en phase exploitation

Projets certifiés

Cout d'une certification Effinature :

- **Construction neuve & Réhabilitation** : au cas par cas, en fonction de la surface de plancher avec un coût de départ à 4 900 € HT
- **Aménagement** : au cas par cas, en fonction de la surface à aménager avec commencement à 10000m² pour 9 000 € HT
- **Exploitation** : coût de certification unique de 2 500 € HT et un renouvellement de 1 000 € HT par période triennale

Nombre de projets certifiés (fin du premier semestre 2021) :

- **Construction & Réhabilitation** : 34 projets engagés et environ 60 projets en attentes ou en cours d'instruction
- **Aménagement** : 5 projets en cours de certification (Trois d'entre eux induisent une certification pour l'ensemble des ilots à bâtir : des ZACs)
- **Exploitation** : il y a 8 % des certifications Effinature qui bénéficient du niveau HVE et 10 partenaires engagés en certification exploitation hors HVE

Source : Arnaud COLOMBANA – IRICE – Juill 2021

CERTIFICATION BREEAM

Building Research Establishment (BRE)	Processus de certification		Grande Bretagne	1990 (dernière maj : 2019)
Type du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Construction	<input checked="" type="checkbox"/> Rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Sur mesure
Echelle du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Actif immobilier	<input checked="" type="checkbox"/> Quartier / ZAC		

Les principaux objectifs de la certification *Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology* (BREEAM) est un standard de certification britannique relatif à l'évaluation environnementale des bâtiments. C'est la certification la plus répandue à l'international.

Un référentiel par type de projet :

- BREEAM International New Construction (NC) - 2016 (construction - neuf)
- BREEAM Refurbishment and Fit Out (RFO) –2015 (rénovation)
- BREEAM In Use – V.6 - 2019 (exploitation)
- BREEAM Bespoke (projet sur mesure / hors catégorie) : Choix du référentiel NC ou RFO pour chaque thématique

En savoir plus :

- Site BREEAM : <https://www.breeam.com/>

Processus de labellisation

Une notation basée sur 112 crédits pondérés repartis en 10 grandes thématiques :

- Management
- Santé et confort
- Energie
- Transport
- Eau
- Matériaux
- Déchets
- **Usage des sols et écologie** (« *Land Use & Ecology* » - LE ou Lue)
- Pollution
- Innovation

6 niveaux de notation :

- Unclassified (non éligible)
- Pass
- Good
- Very good
- Excellent
- Outstanding

Prise en compte de la biodiversité

Critères du volet « *Land Use & Ecology* » :

Critères	BREEAM NC 2016	BREEAM RFO
LE 01 - Site selection -Site déjà utilisé par des bâtiments commerciaux, industriels ou tertiaires -Site contaminé	X	Non applicable
LE 02 - Protection of ecological features -Valeur écologique du site -Protection des éléments d'intérêt écologique	X X	X X
LE03 Minimising impact on existing site ecology	Non applicable	Non applicable
LE 04 - Enhancing site ecology -Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la valeur écologique du site à terme -Emission d'un rapport et de recommandations de la part d'un écologue mandaté dès le début de la phase de conception	X X	X
LE 05 - Long term impact on biodiversity -Minimiser l'impact à long terme	X	

Critères du volet « *Pollution* » :

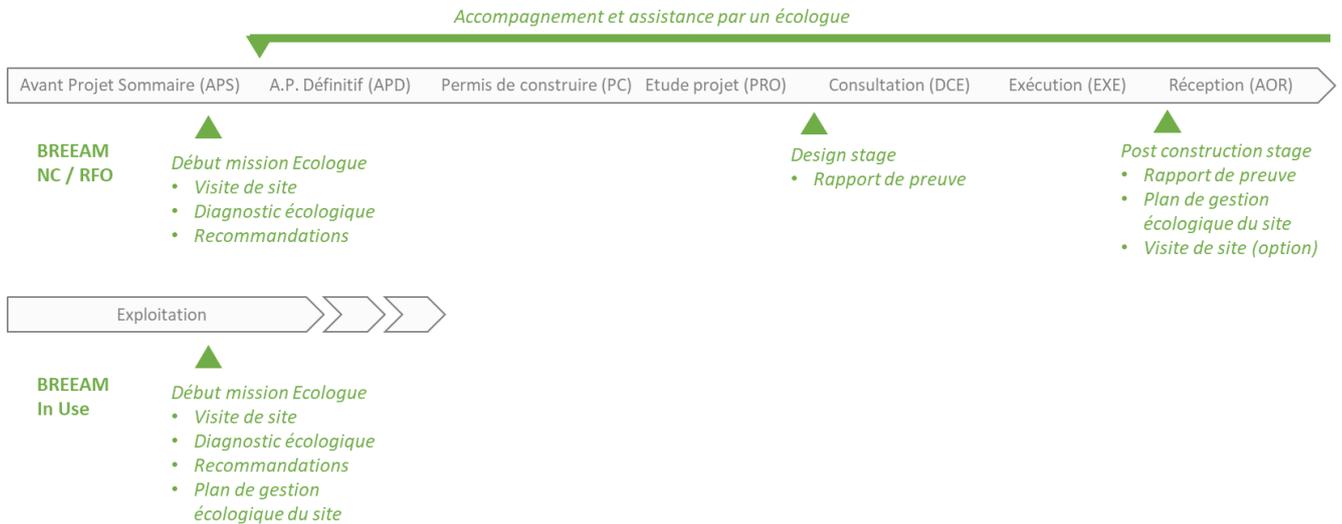
Critères	BREEAM NC 2016	BREEAM RFO
POL 04 Reduction of Night Time Light Pollution - Réduction de la pollution visuelle nocturne – vérification de la cohérence du projet de conception lumière avec les enjeux de biodiversité présents à l'état initial et avec les aménagements proposés pour la faune	X	Non applicable

Critères	BREEAM In Use
Asset Performance : Lue 01 Planted area- Végétalisation du site	X
Asset Performance : Lue 02 Ecological features of planted area Intérêt écologique des espaces végétalisés	X
Management Performance : Lue 03 Ecology report Diagnostic écologique	X
Management Performance : Lue 04 Biodiversity management plan Plan de gestion du site	X

NB : Pour le BREEAM RFO : toutes les recommandations de l'écologie doivent être mises en œuvre et validées / système de pallier pour le BREEAM NC et le BREEAM In Use.

L'écologue missionné doit répondre aux critères du *Suitably Qualified Ecologist (SQE)*

Implication de l'écologue :



La visite de site et le diagnostic écologique sont des pré-requis pour obtenir des crédits sur le volet « *Land Use & Ecology* » du référentiel BREEAM.

Label HQE

Association HQE	Processus de certification		France	1990 (début)
Type du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Construction	<input checked="" type="checkbox"/> Rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Sur mesure
Echelle du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Actif immobilier	<input checked="" type="checkbox"/> Quartier / ZAC		

Le label HQE prend en compte plusieurs domaines dans l'approche de l'environnement, qualité de vie et de performance économique :

- Énergie
- Carbone
- Eau
- Déchets
- Biodiversité

Les objectifs sont les suivants

- Des Référentiels élaborés avec les parties prenantes, scientifiquement fondés et qui s'enrichissent continuellement des retours d'expériences
- Une vérification sur site par des auditeurs indépendants : les audits en « tierce partie intégrale » menés en présence des acteurs de l'opération assurent la transparence et la crédibilité du processus d'évaluation des performances
- Un système de Management au cœur du dispositif : dans une logique de démarche qualité, chacun des acteurs de l'opération dispose ainsi d'un process permettant l'atteinte des objectifs fixés pour l'obtention de la certification
- L'équipe du projet fixe elle-même ses objectifs dans le contexte particulier de l'opération et fait ses propres choix de solutions architecturales et techniques

Un référentiel par type de projet, notamment :

- HQE Bâtiment durable (V3.0 en 2019)
- NF HQE Bâtiment tertiaire Rénovation (dernière maj 2015)
- NF HQE Bâtiment tertiaire Construction (dernière maj 2015)
- NF Habitat HQE (pour la rénovation, la construction neuve ou l'exploitation des logements, dernière maj 2020), qui propose notamment l'ajout de profils thématiques permettant de cibler une performance supérieure sur un thème spécifique. L'un de ces 4 profils cible la biodiversité.

Processus de labellisation

Etapas / phases

Pour viser les points biodiversité, le projet doit être accompagné par un écologue réalisant en premier lieu un diagnostic avec visite de site initial.

L'écologue doit justifier des qualifications suivantes : « qualification OPQIBI 07.01 (Etude de la biodiversité et des écosystèmes) ou 21.05 (Ingénierie des écosystèmes) ou équivalent, à défaut, sera pris en compte sa formation initiale (titulaire d'un diplôme de niveau I de l'éducation nationale en écologie ou biologie) et son expérience (réalisation de diagnostics écologiques sur au moins deux opérations) ».

Implication des acteurs (dont focus écologie) : Ecologue pour la partie biodiversité

Système de notation (exemple avec le HQE BD 2019, les critères peuvent varier d'un référentiel à l'autre)

14 thématiques de notation :

- Environnement,
- Produits et procédés,
- Impact,
- Gestion de l'énergie,
- Gestion de l'eau,
- Gestion des déchets,
- Gestion de la maintenance,
- Confort hygrothermique,
- Confort acoustique,
- Confort visuel,
- Confort olfactif,
- Qualité des espaces,
- Qualité de l'air,
- Qualité de l'eau

2 exigences :

- Management de l'opérationnel
- Qualité Environnemental du Bâtiment (QEB) qui comprend 14 cibles dans 4 catégories :
 - Cibles d'écoconstruction : Relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat / Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction / Chantier à faibles nuisances
 - Cibles d'éco-gestion : Gestion de l'énergie / Gestion de l'eau / Gestion des déchets d'activités / Gestion de l'entretien et de la maintenance
 - Cibles de Confort : Confort hygrothermique / Confort acoustique / Confort visuel / Confort olfactif
 - Cibles de Santé : Qualité sanitaire des espaces / Qualité sanitaire de l'air / Qualité sanitaire de l'eau

4 niveaux de notation :

- Bon
- Très bon
- Excellent
- Exceptionnel

Prise en compte de la biodiversité

Thématiques et critères abordés : *des variations mineures peuvent survenir entre les différents référentiels*

- Prendre en compte la biodiversité en amont du projet : diagnostics écologiques du site et du projet, recommandations de l'écologue

- Préserver / améliorer la qualité écologique du site : taux de végétalisation de la parcelle, continuités écologiques, diversité des habitats, strates végétales, maintien des continuités écologiques, adaptation de la palette végétale, accueil de la faune
- Protection de la biodiversité existante lors du chantier.

Exigences liées à la biodiversité : Variables selon les référentiels. L'étape de diagnostic de site initial, diagnostic de projet et préconisations de l'écologue est un pré-requis commun à tous les référentiels.

EXIGENCES		EVALUATION	PTS
BIOD 1 Biodiversité			
BIOD 1.1 Diagnostic écologique			
BIOD 1.1.1	Réalisation du diagnostic écologique du site initial	Atteint / non atteint	5
BIOD 1.1.2	Réalisation du diagnostic écologique du projet	Atteint / non atteint	4
BIOD 1.1.3	Mise en œuvre des recommandations de l'écologue afin d'améliorer le potentiel biodiversité de l'opération	- pas de mise en œuvre suffisante des recommandations de l'écologue	0
		- les recommandations prioritaires	2
		- les recommandations prioritaires et importantes	3
		- toutes les recommandations	4
BIOD 1.2 Potentiel écologique du site			
BIOD 1.2.1	Taux de végétalisation de la parcelle	- Amélioration inférieure à 10% du taux imposé localement, ou taux <=30%	0
		- Amélioration de 10% du taux imposé localement ou taux >30%	1
		- Amélioration de 20% du taux imposé localement ou taux >50%	2
BIOD 1.2.2	Nombre de types d'habitats	- Moins de 2 types d'habitat	0
		- De 2 à 4 types d'habitat	1
		- De 4 à 6 types d'habitat	2
BIOD 1.2.3	Nombre de types de strates végétales	- Plus de 6 types d'habitat	3
		- Moins de 3 strates végétales	0
		- 3 strates végétales	2
		- 4 strates végétales	3
BIOD 1.2.4	Végétalisation locale	Atteint / non atteint	2
BIOD 1.2.5	Choix d'espèces végétales dans un souci d'impact sanitaire minimal sur la parcelle	Atteint / non atteint	2
BIOD 1.2.6	Amélioration et/ou reconstitution de l'habitat et des conditions de vie de la faune sur la parcelle	Atteint / non atteint	1
BIOD 1.2.7	Connexion intra-site et extra-site entre les espaces végétalisés	Atteint / non atteint	2
BIOD 1.2.8	Mesures compensatoires prises	- Aucune mesure compensatoire prise	0
		- pour les espèces protégées ou remarquables	0
		- Mesures compensatoires prises pour la biodiversité ordinaire	2

Exemple de cibles biodiversité du HQE : extrait du référentiel HQE Bâtiment durable 2019